

L'hon. M. Benson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, accorderions volontiers au député un peu de temps supplémentaire demain pour lui permettre d'expliquer sa définition.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 40 du Règlement, une motion d'ajournement de la Chambre est censée avoir été présentée et appuyée.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LA POSSIBILITÉ D'UNE RÉDUCTION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, une bonne partie de la discussion qui s'est déroulée ici aujourd'hui tournait autour du problème de l'inflation. Je m'inquiète des Canadiens qui souffrent le plus de l'inflation, et j'estime qu'on ne peut leur demander d'attendre à quelque millénaire à venir que le problème de l'inflation soit résolu. Je suis d'avis qu'ils ont le droit de s'attendre à ce qu'on améliore leur sort dès maintenant. Je songe aux pensionnés de la vieillesse et à ceux qui dépendent d'un revenu fixe. Voilà en guise de préambule approprié à la question qui me permet de prendre part au spectacle tardif ce soir.

J'ai posé la question le lundi 12 mai. On la trouvera à la page 8563 du hansard: La voici:

Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Le gouvernement se propose-t-il de présenter à la Chambre un projet de loi qui éliminerait ou réduirait les allocations familiales ou les pensions de sécurité de la vieillesse?

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) a répondu en ces termes:

Le gouvernement n'a pris aucune décision à cet égard. S'il y songe, sa politique sera annoncée à la Chambre.

Sur quoi, j'ai repris, selon le hansard:

Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre n'est-il pas en mesure de nous assurer que, quoi qu'on fasse dans le domaine social, l'évaluation des ressources ne sera pas rétablie en ce qui concerne l'une ou l'autre de ces deux mesures?

[M. l'Orateur.]

Suivit alors une de ces altercations amicales que nous avons parfois avec la présidence; bien entendu, la présidence a remporté la partie, et alors j'ai dit tout simplement: «A dix heures.» Je suis donc ici ce soir pour exprimer l'espoir que le secrétaire parlementaire, que je vois à son fauteuil pour répondre au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), a été autorisé à me fournir une réponse nette et simple. Je suis convaincu qu'il faudrait augmenter la pension de la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales. Et je crois que tous les Canadiens ont au moins droit à l'assurance qu'il n'y aura pas de réduction et que l'évaluation des ressources ne sera pas imposée de nouveau pour ces deux mesures législatives.

● (10.00 p.m.)

A mon avis, les deux mesures les plus significatives et les plus importantes jamais prises par le Parlement du Canada dans le domaine du bien-être social sont celles qui ont rendu universels ces deux programmes, allocations familiales et pensions de vieillesse, de sorte que les citoyens touchent les versements de droit. J'estime que toute déviation au principe de l'universalité serait une mesure rétrograde, indigne du Parlement du Canada et indigne du groupe de citoyens qui forment le gouvernement du pays.

Les déclarations faites ces dernières semaines par le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont porté certaines personnes à craindre que les revues en cours n'entraînent une réduction de ces programmes, l'élimination de l'un ou l'autre, ou l'application d'une évaluation des ressources à l'égard des allocations familiales ou des pensions de vieillesse. Au nom de tous les Canadiens, je demande qu'on n'en fasse rien. A titre de député, je demande que cette importante mesure de progrès social qu'est le principe de l'universalité soit permanente, et je prie le secrétaire parlementaire de nous assurer ce soir que, quoi qu'on fasse par suite de la revue de nos lois sociales, on ne diminue pas les allocations familiales ni les pensions de vieillesse, et qu'on n'impose pas d'évaluation des moyens relativement à aucune de ces deux importantes mesures législatives au Canada.

[Français]

M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je crois